



**International Association of Free Thought
Association Internationale de Libre Pensée
Asociación Internacional de Libre Pensamiento**

Communiqué du Bureau Européen de Coordination de la Libre Pensée

Un Jugement qui fera date pour l'Afrique

Le **Tribunal administratif de Paris**, par jugement en date du 27 mars 2026, a pris une décision dont on ne saurait sous-estimer la portée historique, au plein sens du terme. Saisi par le descendant d'un Tirailleur Sénégalais, le tribunal a établi la responsabilité de l'Etat en lien avec le décès d'un des **Tirailleurs Sénégalais** lors du massacre de **Thiaroye** le 1er décembre 1944.

Il a « constaté que les autorités françaises ont, dans les années qui ont suivi le décès du père du requérant, délivré plusieurs informations erronées à sa famille » et que « ces informations ne correspondaient pas à la vérité historique ».

Le Tribunal a statué « Eu égard à la gravité des faits en cause et à l'importance de leur retentissement mémoriel, le Tribunal a jugé que les carences dans la mise en œuvre des moyens susceptibles d'éclairer les circonstances précises du décès devaient être regardées comme une faute de nature à engager la responsabilité de l'Etat » et accordé une somme de 10 000 euros au requérant.

Ce jugement est un tournant pour plusieurs raisons convergentes.

En clair, **l'État français**, colonialiste et militariste, a menti de manière continue.

Ce jugement confirme et installe le travail mémoriel, notamment celui des historien.ne.s parmi lesquel.les nos ami.e.s **Armelle Mabon** et **Martin Mourre**. Il est un encouragement pour tous les travaux en ce sens.

Ce jugement pose plusieurs problèmes de fond

Si **l'État français**, colonialiste et militariste, a menti de manière continue et organisée, cela éclaire les pratiques systémiques de cet État. Le colonialisme a besoin du mensonge et du silence.

L'abstention honteuse des pays de l'Union Européenne, à commencer par la France, sur la résolution de l'ONU adoptée le 25 mars 2026, déclarant « la traite des Africains réduits en esclavage et l'esclavage racialisé des Africains » comme « les plus graves crimes contre

l'humanité », condamnant cette « *injustice la plus inhumaine et la plus persistante commise contre l'Humanité* » n'est pas un hasard. Tout cela la même semaine...

Cela rejaillit sur les pratiques actuelles de l'État français, au moment où la marche à la guerre, par la propagande et par l'augmentation considérable des dépenses militaires, s'accélère nettement.

C'est valable pour la France, mais pour toutes les puissances coloniales passées, à l'exception remarquable du Gouvernement espagnol.

La volonté militariste et néo-coloniale est avérée ; elle s'accompagne à l'intérieur des pays concernés d'une nette accentuation des politiques répressives et racistes.

Le jugement du Tribunal administratif de Paris du 27 mars 2026 s'inscrit dans le combat pour la **Justice** et la **Vérité**.

Il souligne, à sa manière, la justice du combat pour la **Réhabilitation des Fusillés pour l'Exemple** de la Première Guerre Mondiale.

Il est un camouflet pour les puissances colonialistes

Il indique la voie à suivre pour avancer dans la solution des mensonges et tromperies passées (massacres de **Sétif**, **Kherrata** et **Guelma** en 1945, guerre génocidaire au **Cameroun** à partir de 1945, massacres à **Madagascar** en 1947, assassinat de Patrice Lumumba et rôle de l'Impérialisme belge, pour ne prendre que quelques exemples) et présentes.

Le Jugement du Tribunal administratif de Paris du 27 mars 2026 est un point d'appui dans le combat des peuples.

Le **Bureau Européen de Coordination de la Libre Pensée** le salue et appelle à lui donner la plus large publicité.

Samedi 28 mars 2026